

Le prévisionnel financier

- **Définition.**

Le prévisionnel financier est un ensemble de tableaux financiers à caractère comptable ayant pour objectif principal de décrire financièrement un projet de création d'entreprise et partager ce projet dans sa dimension financière avec d'éventuels interlocuteurs.

Il intervient également en cas de reprise d'entreprise afin de permettre au repreneur de vérifier la rentabilité financière de l'entreprise.

Le prévisionnel est souvent établi pour les trois à cinq années à venir pour l'entreprise concernée.

- **Intérêt du prévisionnel pour le créateur d'entreprise.**

- étudier la viabilité du projet,
- préciser la dimension du projet,
- identifier les besoins de financement : à court, moyen ou long terme, au niveau du montant,
- adapter sa recherche de financement.

- **Intérêt du prévisionnel pour les interlocuteurs du créateur d'entreprise.**

- comprendre clairement la dimension du projet,
- identifier les risques financiers liés au projet,
- évaluer l'attractivité financière du projet.

- **Contenu du prévisionnel financier.**

Les tableaux qui figurent habituellement dans un prévisionnel financier sont les suivants :

- Investissements : liste des biens durables nécessaires au cycle d'exploitation de l'entreprise (exemple véhicules, machines, outils, etc),
- Chiffre d'affaires : chiffre d'affaires envisagé sur la période étudiée,
- Frais généraux : ensemble des frais générés par le cycle d'exploitation de l'activité,
- Personnel : ensemble des paramètres liés à la consommation des ressources humaines par le projet envisagé,

- Financement : montants et modes de financement suggérés/envisagés des investissements jugés nécessaires, qui sont donc plus ou moins importants en fonction des ambitions du créateur,
 - Besoin en fonds de roulement : besoin financier servant à combler le décalage de trésorerie qui se crée habituellement du fait de l'écart entre les dépenses et les recettes au sein des organisations,
 - Bilan d'ouverture : encore appelé bilan de départ, présentation synthétique de l'ensemble des besoins et des sources de financement nécessaire pour le lancement du projet,
 - Plan de trésorerie : évolution de la trésorerie sur les mois à venir, généralement présentée au mois le mois. En raison des nombreuses distorsions liées au report du paiement des charges ou de recettes pour des créations d'entreprise ex nihilo, un plan de trésorerie sur 24 mois donne une meilleure visibilité sur la question,
 - Comptes de résultat : différence entre les produits et les charges que l'entreprise supportera dans les années à venir, année après année. Il permet de constater si l'entreprise gagne ou perd structurellement de l'argent et dans quelles proportions,
 - Bilans prévisionnels : "photographie" de l'entreprise à la fin de chacune des années étudiées et intégrant les bénéfices et/ou les pertes obtenues sur l'année,
- **Outils de prévisionnel financier.**

Un prévisionnel financier peut être construit via de nombreux outils, gratuits ou payants. Les tableurs sont régulièrement utilisés par les entrepreneurs pour construire leurs propres modèles adaptés à leurs projets, tandis qu'il existe également des outils génériques : modèles de tableurs (tels que FISY, PréviTab ...) et logiciels (tels que Montpellier Business Plan, CIEL, EBP, ...).

- **Pourquoi faire établir son prévisionnel par un expert-comptable ?**

La première raison de recourir aux services d'un expert-comptable pour élaborer un prévisionnel tient à sa compétence technique : homme du chiffre, il sait bâtir les éléments prévisionnels avec une grande fiabilité technique assurant la cohérence du projet.

Habitué à traiter des dossiers économiques, il apporte un regard critique par rapport aux données présentées.

Mais son apport ne se limite pas à cette simple compétence technique, l'expert-comptable permet également :

- de bénéficier de l'expérience d'un homme qui côtoie au quotidien un grand nombre d'entreprises, de tailles et d'activités variées. Cette large compétence lui permet d'enrichir considérablement la réflexion,
- de bénéficier de sa signature sur le dossier prévisionnel, signature reconnue et appréciée des professionnels du financement. Ceux-ci savent par expérience qu'ils

peuvent apporter un regard a priori plus favorable si l'expert-comptable valide le projet et engage ainsi sa responsabilité sur les documents établis,

- de bénéficier du réseau de l'homme de l'art. Celui-ci peut en effet orienter le créateur vers d'autres partenaires, qu'il s'agisse d'organismes de financement, d'avocats, de notaires ou d'autres conseils ou collectivités accordant des aides.